

PORTRAIT DE L'EPCI
CC Mad et Moselle

Département
Multiples
 Population (2019)
19 143

Surface
460.1 km²
 Densité (2019)
41.6 hab/km²

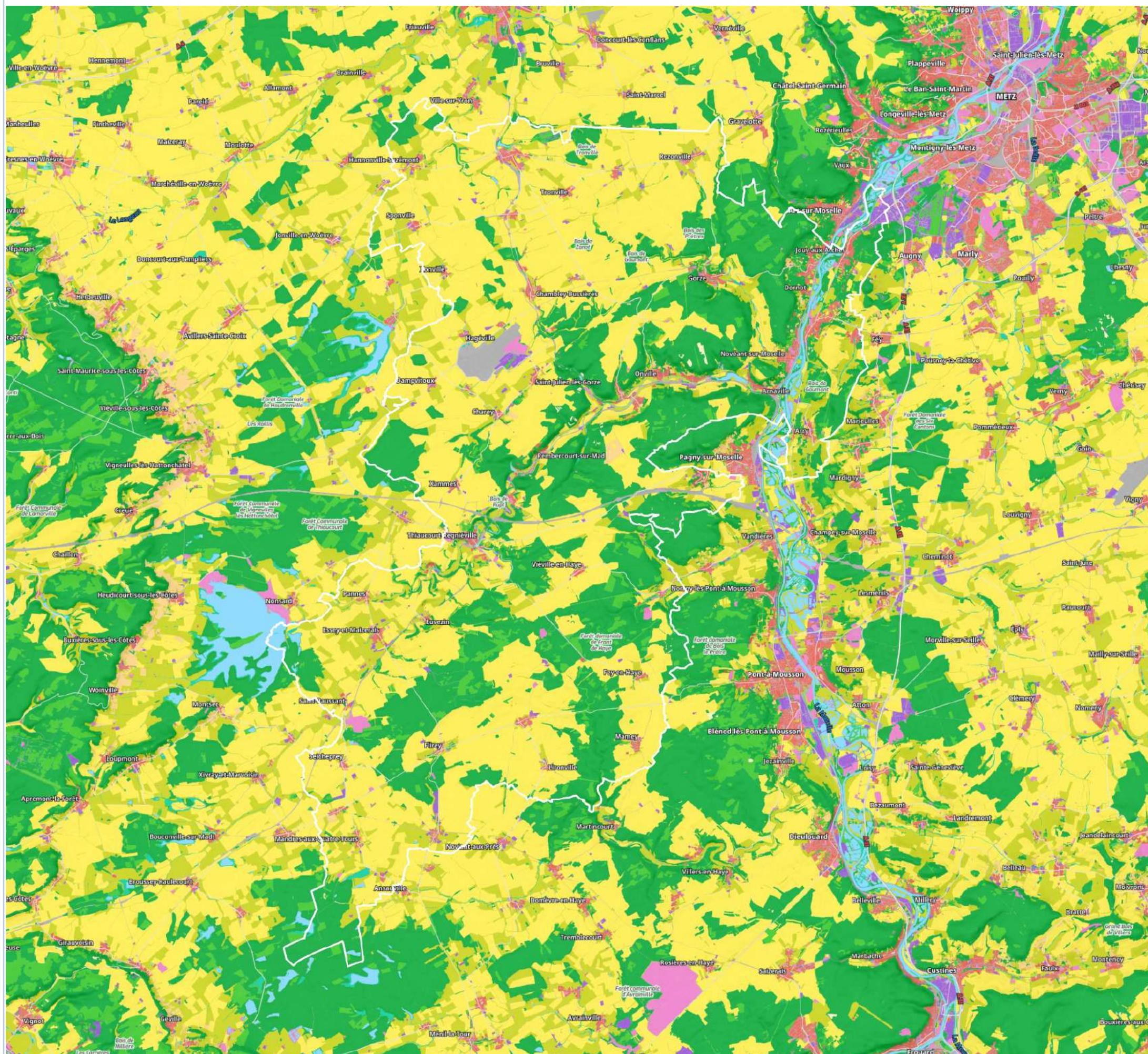
Nature : CC - Régime fiscal : FPU - Nb de communes : 47 - Commune siège : THIAUCOURT-REGNIEVILLE

Les informations proposées sont extraites de la BD OCS Grand Est.
 Elles constituent un outils d'aide à la décision en illustrant les évolutions du couvert et de l'usage du sol.



L'occupation du sol en 2021

OCS Grand Est niveau 2



- Habitat
- Équipements et infrastructures collectives
- Activités économiques
- Infrastructures et superstructures des réseaux de transport
- Espaces verts urbains
- Espaces en mutation
- Espaces ouverts urbains
- Terres arables

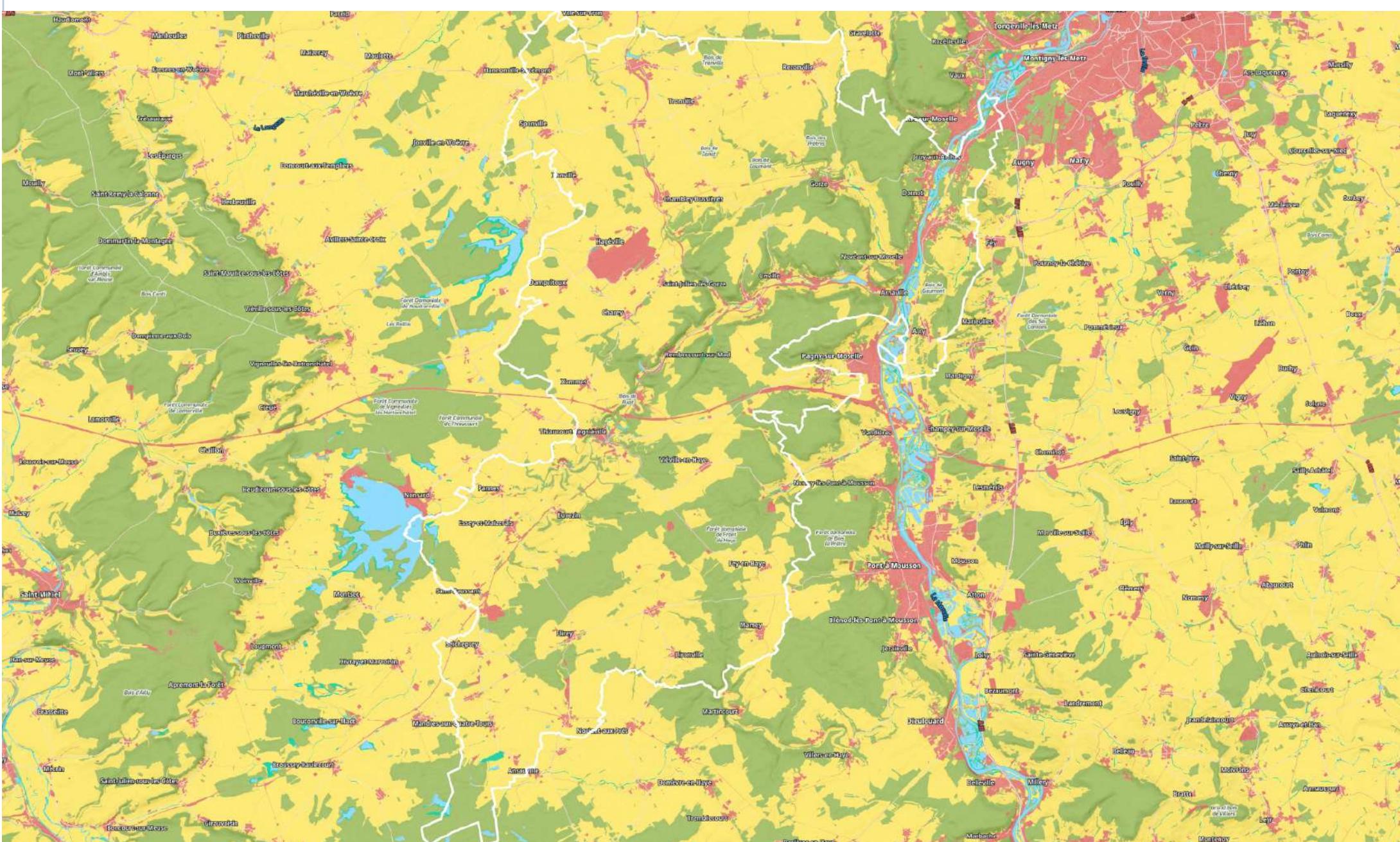
- Cultures permanentes
- Autres zones agricoles
- Forêts
- Formations naturelles herbacées ou arbustives
- Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation
- Milieux naturels liés à l'eau
- Surfaces en eau

**PORTRAIT DE L'EPCI
CC Mad et Moselle**

 Données de référence OCS Grand Est 2010
 Données observées OCS Grand Est 2021

L'occupation du sol en 2021

OCS Grand Est niveau 1


Principaux types de paysage en 2021

OCS Grand Est niveau 1

Évolution de l'occupation du sol entre 2010 et 2021

OCS Grand Est niveau 2

	CC Mad et Moselle (en %) (en ha)	Grand Est (en %)		CC Mad et Moselle (en %) (en ha)	Grand Est (en %)
● Emprises urbaines	2 802.49	6.09	7.98	Habitat	+38.37
				Équipements et infrastructures collectives	+13.4
				Activités économiques	+23.54
				Infrastructures et superstructures des réseaux de transports	+49.27
				Espaces verts urbains	-0.64 207
				Espaces en mutations	-2.59
				Espaces ouverts urbains	0
■ Emprises agricoles	26 480.39	57.55	54.93	Terres arables	+381.15
				Cultures permanentes	+5.18
				Autres zones agricoles	-462.36
● Espaces forestiers et semi-naturels	16 058.52	34.90	35.51	Forêts	-200.01
				Formations naturelles herbacées ou arbustives	+87.37
				Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	+61.27
● Milieux naturels liés à l'eau	203.08	0.44	0.56	Milieux naturels liés à l'eau	+25.71
● Surfaces en eau	466.17	1.01	1.03	Surfaces en eau	-19.69

Gains et pertes entre 2010 et 2019

OCS Grand Est niveau 1

	Pertes	Gains	Net
Emprises urbaines	-34.14	+131.27	+97.13
Emprises agricoles	-139.95	+62.1	-77.85
Espaces forestiers et semi-naturels	-61.68	+36.6	-25.08
Milieux naturels liés à l'eau	-11.46	+6.61	-4.86
Surfaces en eau	-0.72	+11.39	+10.67

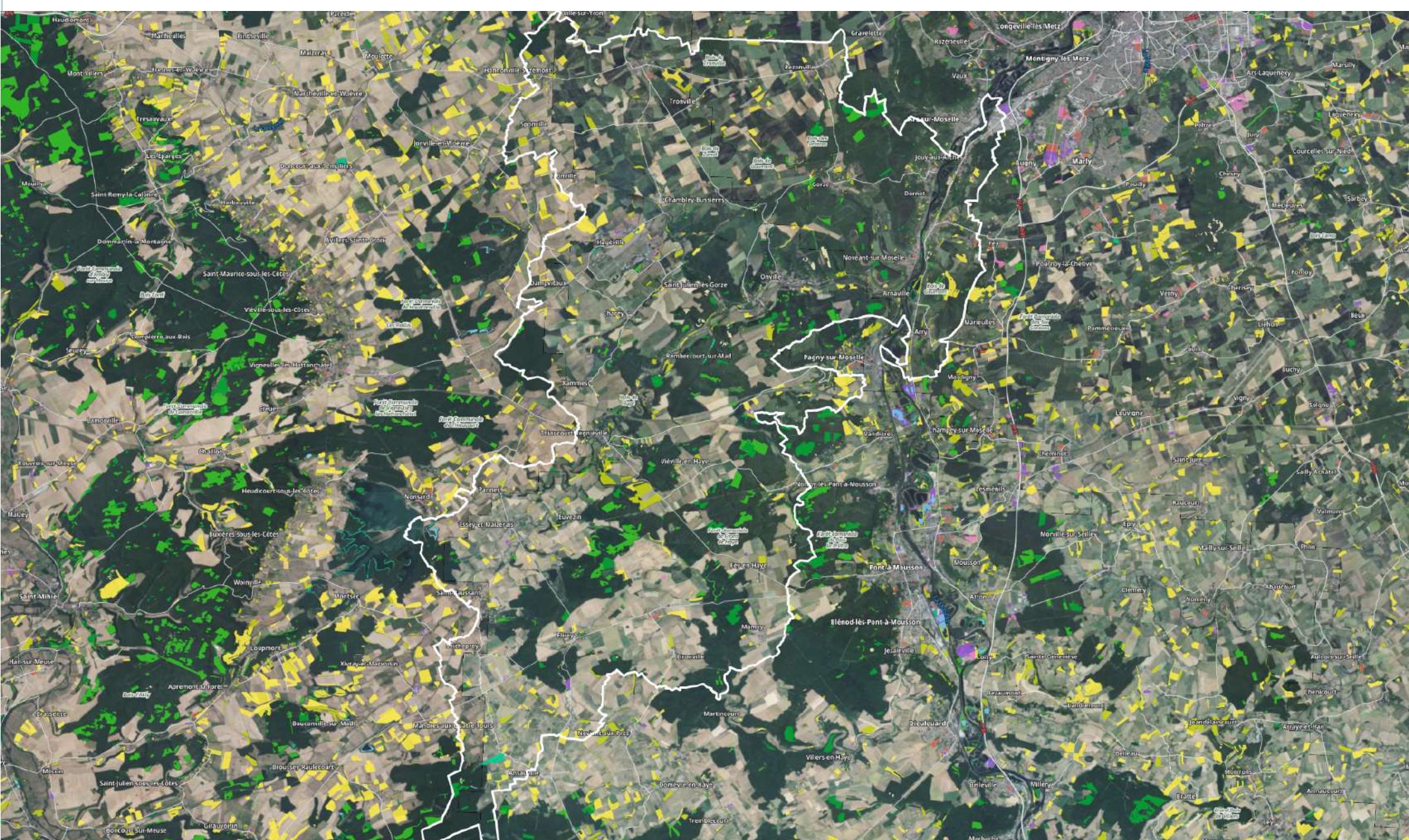
Gains et pertes entre 2019 et 2021

OCS Grand Est niveau 1

	Pertes	Gains	Net
Emprises urbaines	-5.03	+29.26	+24.23
Emprises agricoles	-26.15	+28.02	+1.87
Espaces forestiers et semi-naturels	-27.75	+1.47	-26.28
Milieux naturels liés à l'eau	-0.34	+30.91	+30.57
Surfaces en eau	-30.76	+0.41	-30.35

Mutation du paysage entre 2010 et 2021

OCS Grand Est niveau 2

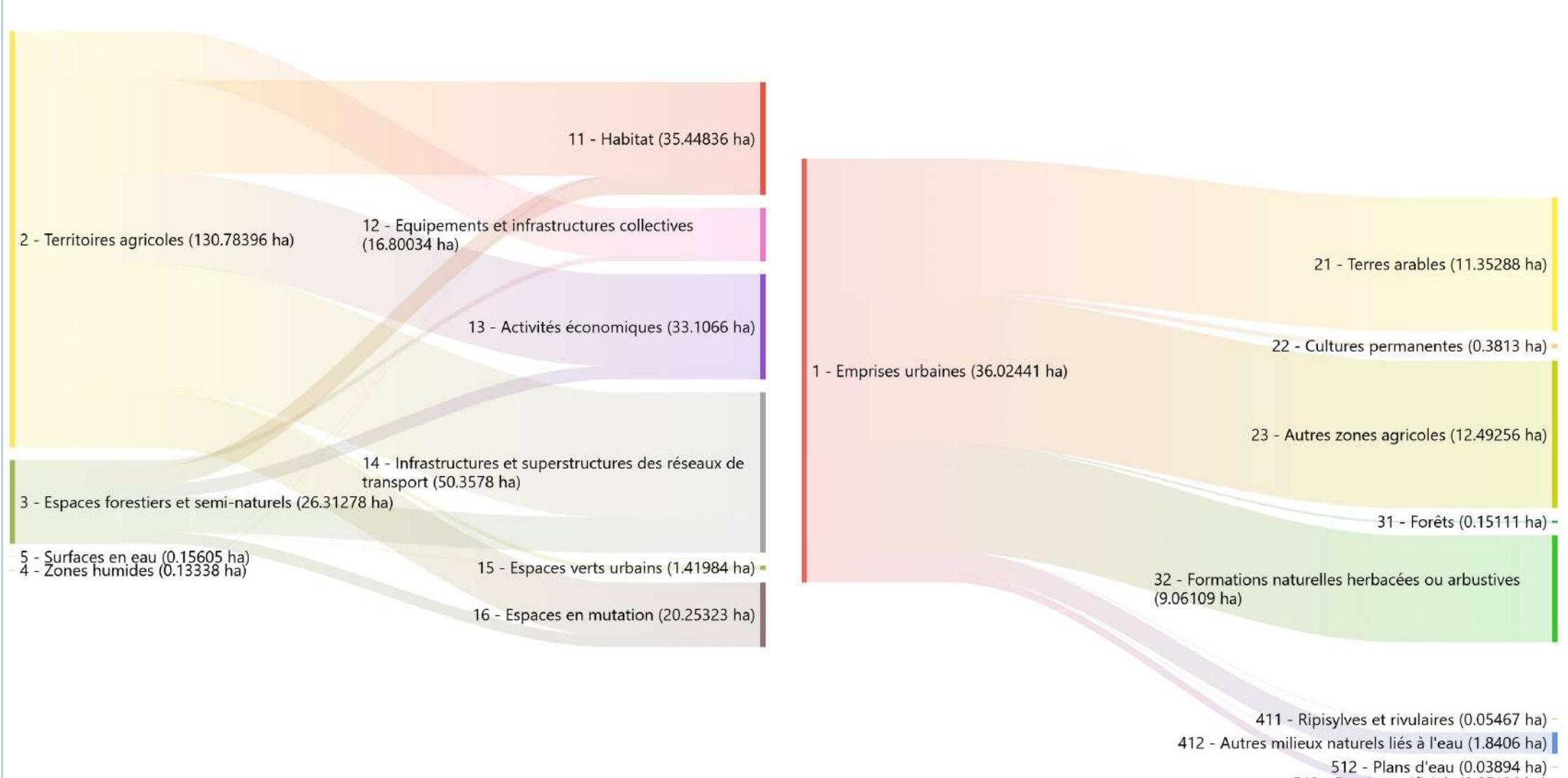


Mutations des espaces agricoles naturels et forestiers vers des espaces urbanisés entre 2010 et 2021

OCS Grand Est du niveau 1 vers le niveau 2

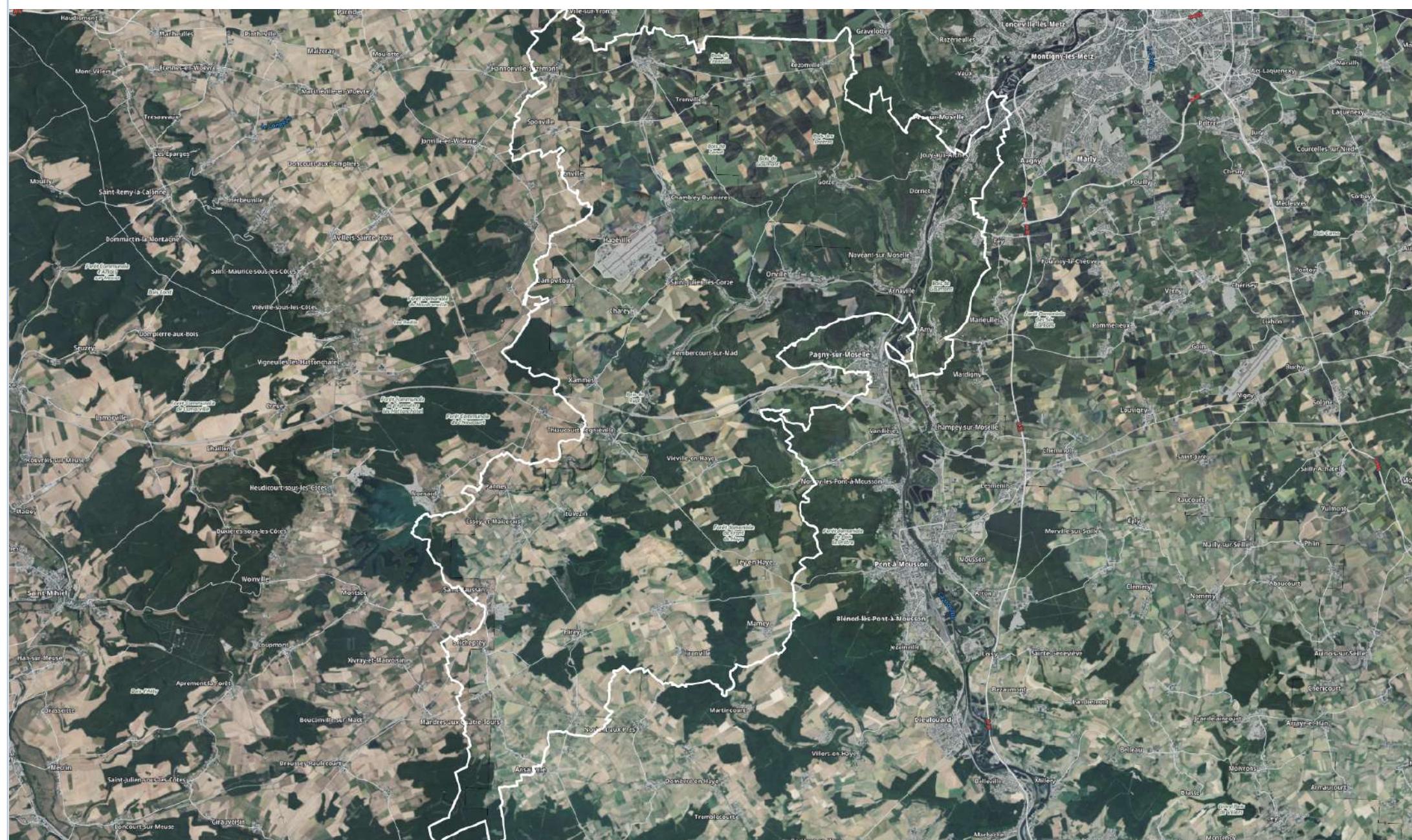
Mutations des espaces urbanisés vers des espaces agricoles naturels et forestiers entre 2010 et 2021

OCS Grand Est du niveau 1 vers le niveau 2



L'imperméabilisation des sols urbanisés en 2021

OCS Grand Est niveau 5



Répartition des postes de perméabilité en 2021

Répartition des postes du niveau 5

	CC Mad et Moselle (en ha)	(en %)	Grand Est (en %)
● Imperméable bâti	350.04	0.76	1.36
● Imperméable non bâti	663.33	1.44	2.18
● Perméable urbain	1 789.12	3.89	4.43

Évolutions entre 2010 et 2021

OCS Grand Est niveau 5

	CC Mad et Moselle (en ha)	(en %)	Grand Est (en %)
● Imperméable bâti	+21.05	+6.4	+8.41
● Imperméable non bâti	+22.52	+3.51	+3.51
● Perméable urbain	+77.79	+4.55	+4.55

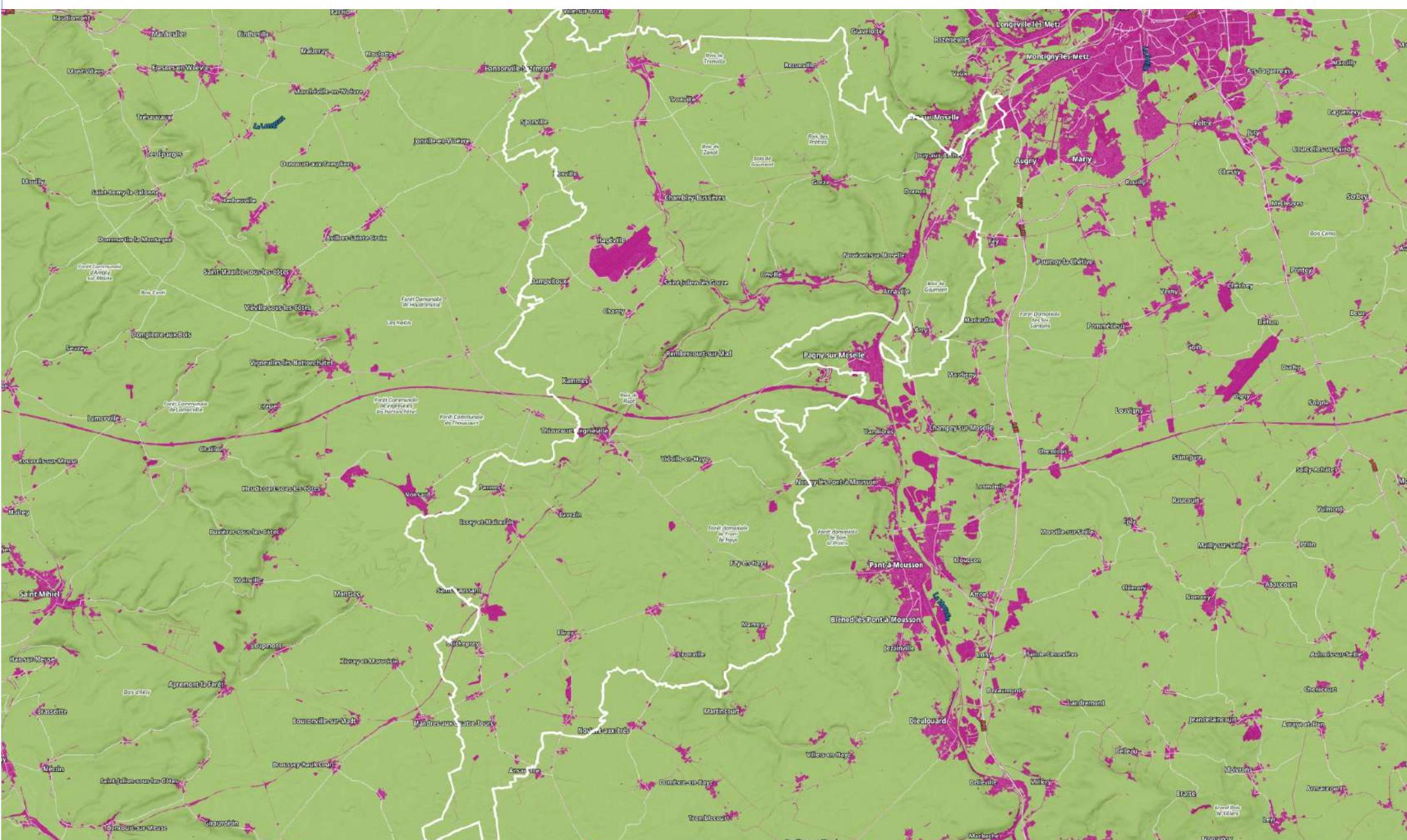
L'imperméabilisation

L'imperméabilisation des sols correspond au recouvrement d'un sol par un matériau imperméable (tel que l'enrobé ou le béton), qui réduit la capacité d'infiltration de l'eau.

Source : Définition guide ville perméable issue du guide technique du SDAGE - Mars 2017

L'OCS Grand Est propose une photo-interprétation des sols pour les emprises urbaines.

Consommation d'espace en 2021



Répartition des classes ENAF / Espaces urbanisés en 2021

Répartition des postes du niveau 1

	CC Mad et Moselle (en ha)	(en %)	Grand Est (en %)
● ENAF	43 470.41	94.48	92.57
● Espace urbanisé	-	5.52	7.43

Évolution des variations ENAF / Espaces urbanisés de 2010 à 2021

Gains et pertes des postes du niveau 1

	CC Mad et Moselle (en ha)	(en %)	Grand Est (en %)
● ENAF	-100.03	-0.23	-0.45
● Espace urbanisé	+100.03	+4.1	+6

Les ENAF / Espaces urbanisés

Au sens de la loi Climat et résilience, « La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné ».

Source : Article 194 III, 5° de la loi Climat et résilience complété par la loi du 20 juillet 2023

Les Espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) comprennent :

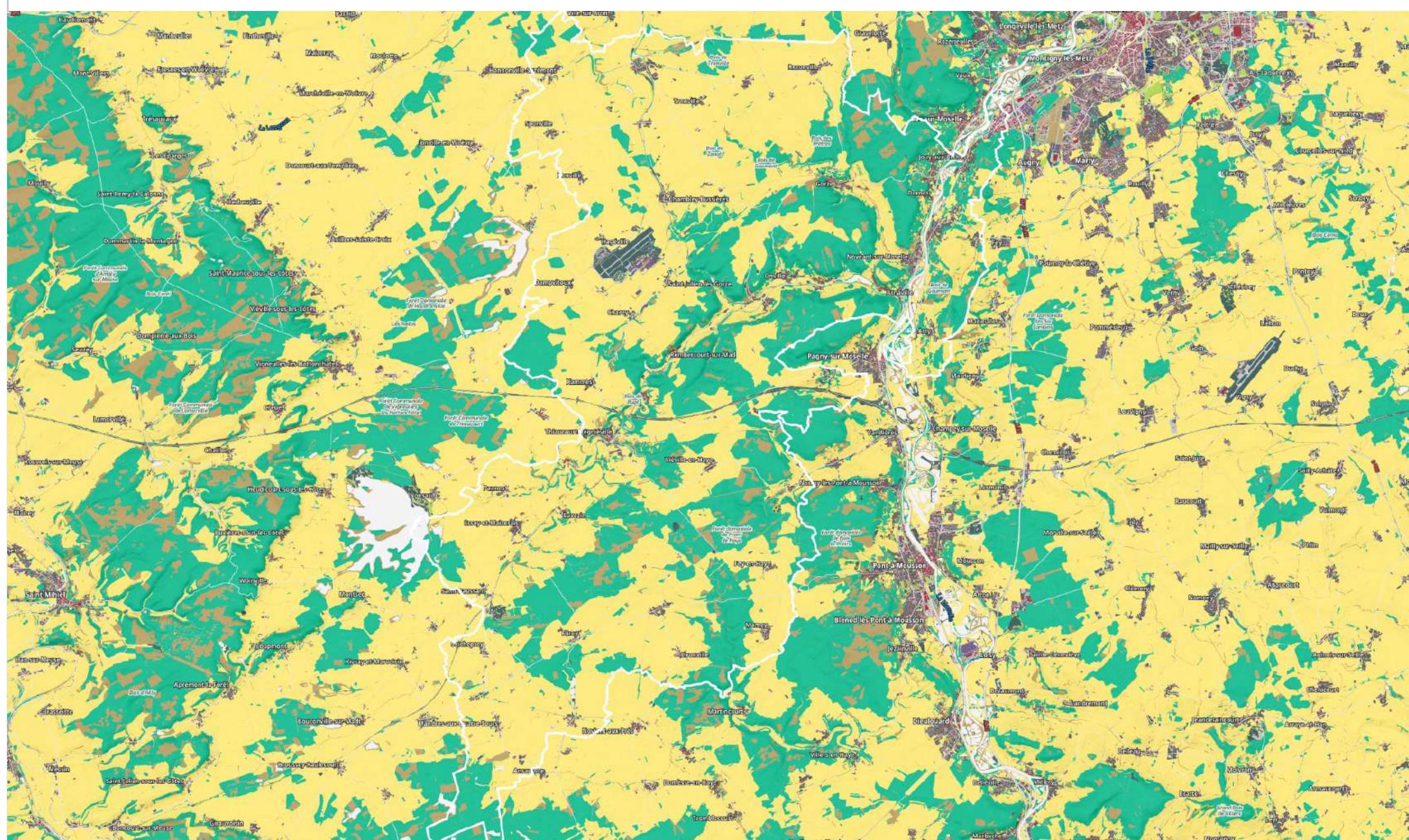
- les Emprises agricoles (Poste 2 NIV1) ainsi que le bâti isolé en zone agricole ou naturelle (Poste 1130 NIV4), les exploitations agricoles (Poste 1330 NIV4) et les espaces libres en milieu urbain (Poste 1140, NIV4)
- les espaces forestiers et semi-naturels (Poste 3 NIV1)
- les milieux naturels liés à l'eau (Poste 4 NIV1)
- les surfaces en eau (Poste 5 NIV1)

Les bassins artificiels (Poste 5130 NIV4) ne sont pas considérés comme des ENAF.

La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

La consommation en espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2010 et 2021 pour CC Mad et Moselle représente une surface de 100.03 ha, soit une évolution des espaces urbanisés de +4.1%.

Loi Climat Résilience (LCR) en 2021



Répartition des classes LCR en 2021

Niveau 1

	CC Mad et Moselle (en ha)	(en %)	Grand Est (en %)
1 - Artificialisé	-	2 526.35	5.49
2 - Non artificialisé	43 484.3	94.51	92.71

Évolution des classes LCR de 2010 à 2021

Niveau 1

	CC Mad et Moselle (en ha)	(en %)	Grand Est (en %)
1 - Artificialisé	+120.55	+5.01	+6.53
2 - Non artificialisé	-120.55	-0.28	-0.48

Répartition des classes LCR en 2021

Niveau 2

	CC Mad et Moselle (en ha)	(en %)	Grand Est (en %)
1 - Imperméable Bâti	349.82	0.76	1.36
2 - Revêtement imperméable	640.16	1.39	2.05
3 - Sols compactés, matériaux minéraux ou organiques	157.93	0.34	0.3
4 - Végétation herbacée des surfaces artificialisées (urbaines)	1 287.96	2.8	3.24
5 - Surfaces artificialisées (urbaines) en chantier ou abandonnées	90.48	0.2	0.33
6 - Sols nus naturels ou d'activité extractive, eau, glace	481.03	1.05	1.13
7 - Surfaces agricoles en friche ou non, aquaculture, pêche	26 321.83	57.21	54.58
8 - Surfaces végétalisées à usage sylvicole	14 303.4	31.09	31.29
9 - Surfaces végétalisées en habitat naturel	2 116.76	4.6	5.11
10 - Autres surfaces végétalisées	261.28	0.57	0.6

Évolution des classes LCR de 2010 à 2021

Niveau 2

	CC Mad et Moselle (en ha)	(en %)	Grand Est (en %)
1 - Imperméable Bâti	+21.15	+0.05	+0.1
2 - Revêtement imperméable	+24.94	+0.05	+0.12
3 - Sols compactés, matériaux minéraux ou organiques	+17.13	+0.04	+0.06
4 - Végétation herbacée des surfaces artificialisées (urbaines)	+73.4	+0.16	+0.18
5 - Surfaces artificialisées (urbaines) en chantier ou abandonnées	-16.07	-0.03	-0.01
6 - Sols nus naturels ou d'activité extractive, eau, glace	-13.79	-0.03	+0.03
7 - Surfaces agricoles en friche ou non, aquaculture, pêche	-59.89	-0.13	-0.32
8 - Surfaces végétalisées à usage sylvicole	-200.01	-0.43	-0.66
9 - Surfaces végétalisées en habitat naturel	+158.22	+0.34	+0.5
10 - Autres surfaces végétalisées	-5.09	-0.01	0

Artificialisation

Les objectifs de développement durable du Code de l'urbanisme sont fixés et évalués en considérant comme :

- Artificialisée une surface dont les sols sont soit imperméabilisés en raison du bâti ou d'un revêtement, soit stabilisés et compactés, soit constitués de matériaux composites (postes 1 à 5 de la nomenclature LCR)
- Non artificialisée une surface soit naturelle, nue ou couverte d'eau, soit végétalisée, constituant un habitat naturel ou utilisée à usage de cultures (postes 6 à 10 de la nomenclature LCR)

Article 192 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

L'évolution des surfaces artificialisées et des surfaces non artificialisées

En 2021, la surface artificialisée pour CC Mad et Moselle représentait une surface de 2 526.35 ha soit 5.49% du territoire. Entre 2010 et 2021, la différence entre les surfaces artificialisées et les surfaces non artificialisées est de +120.55 ha.

Les surfaces où les sols ont été rendus imperméables

En 2021, la surface dont les sols sont imperméables en raison du bâti est de 349.82 ha. La surface dont les sols sont imperméables en raison d'un revêtement est de 640.16 ha.